

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

SÉANCE DU 22 décembre 2025

Date de la convocation :
17/12/2025

EFFECTIF LÉGAL : 11

EFFECTIF EN EXERCICE : 11

EFFECTIF VOTANT : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Etaient présents :

MILLET Claude, BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François, Adjoints au Maire.
CASASOPRANA Olivier, BIANCAMARIA Michel, CHAPOT Thomas
Conseillers municipaux

Etaient absents :

LUCIANI Paul, MARCAGGI Séraphine,
SCHALK Thierry, DANESI Etienne

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Thomas CHAPOT

Objet de la délibération : Délibération modificative n° 02 du budget 2025 - Annule et remplace la délibération D014-2025

Numéro de la délibération : D027-2025

Le Maire expose,

La présente délibération modificative n° 02 du budget de l'exercice 2025 est une délibération d'intégration de recette de fonctionnement, d'investissement et d'ajustement de dépenses de fonctionnement, d'investissement.

Les caractéristiques de cette modification du budget sont les suivantes :

Section Fonctionnement :

En recettes : 47.718,30 €

Chapitre 73 Art 732221 Fonds Péréquation ressources communales et Interco + 8.844,00 €

Chapitre 731	Art 73123 Taxe communale additionnelle aux droites mutations	+ 36.874,30 €
Chapitre 75	Art 75888 Autres produits	+ 2.000,00 €

En dépenses : 47.718,30 €

Chapitre 011	Art 6042 Achats prestation services	+ 25.235,02 €
	Art 622 Rémunération intermédiaires, honoraires	+ 20.000,00 €
Chapitre 65	Art 6541 Créances admises en non-valeur	+ 2.399,78 €

Section Investissement :

En recettes : 6.431,16 €

Chapitre 010	Art 102266-OPFI- Taxe Aménagement	+ 6.431,16 €
--------------	-----------------------------------	--------------

En dépenses : 6.431,16 €

Chapitre 23	Art 231 opération 00817 Travaux divers	+ 6.431,16 €
-------------	--	--------------

La présente délibération modificative n° 02 porte la totalité des crédits de l'exercice 2025 à :

Section Fonctionnement	Dépenses	571.235,97 €	Recettes	571.235,97 €
Section Investissement	Dépenses	640.104,68 €	Recettes	640.104,68 €

Telles sont les principales caractéristiques de la délibération modificative n° 02 du budget 2025 proposée au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération modificative numéro 02 du budget 2025 telle qu'elle vient d'être exposée.

La présente délibération fera l'objet d'une publication en Mairie, et sur le site internet de la Mairie
Ainsi fait et délibéré, au jour, mois et an que dessus,

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application «Télérecours citoyens», accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

Pour extrait conforme,



Le Maire

[Signature]

VINCILEONI Antoine